

# GARANTIE

A défaut de convention particulière expresse, il incombe à l'acheteur de vérifier que les produits commandés correspondent à ses besoins et à leur destination, l'acheteur étant seul responsable de la conformité des produits à l'usage auquel il les destine. ALUDOOR garantit que ses produits sont conformes à la réglementation et aux normes françaises et européennes en vigueur les concernant, quand elles existent. Dans le cadre des normes ci-dessus rappelées, ALUDOOR garantit ses produits contre tous vices matière, de fabrication et de conception pour une durée de vingt quatre (24) mois, à partir de la date de livraison.

- Si l'acheteur estimait que le(s) produit(s) livrés étaient entachés de défaut de matière ou de vices cachés, il devra avertir ALUDOOR par écrit, sans délai en précisant la nature et l'étendue des vices allégués et en fournissant tous les justificatifs quant à la réalité de ceux-ci, tel que : numéro de facture, numéro de série du produit, photos, etc....
- L'acheteur devra laisser toutes facilités à ALUDOOR pour effectuer ou faire effectuer par tout tiers désigné par elle, toutes les constatations qui lui sembleraient nécessaires, et notamment ALUDOOR pourra solliciter à l'acheteur le retour franco de port des produits litigieux aux fins d'analyse.
- Seule ALUDOOR ou toute personne dûment mandatée par elle pourra effectuer ces contrôles, analyses et vérifications.
- Il est expressément précisé qu'ALUDOOR ne sera en aucun cas tenue à une indemnisation de quelque nature qu'elle soit ou dommages et intérêts que ce soit du fait des défauts ou des vices entachant les produits vendus par elle.
- La garantie accordée se borne purement et simplement au remplacement des marchandises reconnues défectueuses dans les conditions où elles ont été vendues à l'exclusion de toute intervention, main d'oeuvre, indemnité de remplacement et de déplacement.
- En outre il est expressément précisé que sont exclues de la garantie les détériorations consécutives :
  - à une utilisation des produits ALUDOOR non conforme aux recommandations,
  - à une mise en œuvre non conforme par rapport à la notice de pose,
  - à toute modification réalisée sur les produits sans l'autorisation préalable d'ALUDOOR,
  - à des contraintes extérieures (piquage sur peinture dû au tronçonnage ou ponçage à proximité, vandalisme, incendie, inondations ...) ou tout autre cas de force majeure,
  - à un défaut d'entretien dû au non-respect des conditions d'entretien ou d'utilisation recommandée par ALUDOOR,
  - à une usure normale, la garantie ne pouvant en aucun cas avoir pour effet de prolonger la durée de vie des produits ALUDOOR.
  - Les défauts d'aspect visibles non déclarés 1 mois après la livraison
  - La garantie s'applique uniquement aux portes posées par un professionnel ou un installateur agréé, c'est pour cela que le client final est obligé de contacter un professionnel pour une réclamation éventuelle
- Pour un usage industriel, une garantie de bon fonctionnement est assurée par ALUDOOR pour une période de **1 an**. Dans cet environnement, la période de garantie concerne l'ensemble des composants de la porte que ce soit les motorisations et pièces détachées. La mise en place d'un contrat d'entretien auprès de votre installateur professionnel est fortement conseillée.
- Pour un usage résidentiel, une garantie de bon fonctionnement (hors motorisations) est assurée par ALUDOOR pour une période de **10 ans** après la date de livraison dans des conditions normales de pose et d'utilisation, c'est-à-dire maximum **5 cycles** (ouverture /fermeture) par jour.
- **Détails de la Garantie sur les composants du produit pour un usage Résidentiel :**

	Porte sectionnelle Plafond	Porte sectionnelle Latérale	Porte Battante
Panneaux Sandwich Acier	Voir <b>Annexe 1</b>		
Laquage des Panneau Sandwich Acier	Voir <b>Annexe 2</b>		
Laquage Profils Alu pour Porte Battante	/	/	Voir <b>Annexe 3</b>
Câbles de Levage	1 an	/	/
Charnières, Supports, Roulettes, Paliers	5 ans	5 ans	/
Hublots	Voir <b>Annexe 4</b>		
Rails de guidage	5 ans	5 ans	/
Ressorts de Traction	2 ans	/	/
Ressorts de Torsion	5 ans	/	/
Serrure, Barillet, Crémone, Ferme Porte, Verrou	1 an	1 an	1 an
Tambours de levage	5 ans	/	/
Motorisation SOMFY	Voir <b>Annexe 5</b>		
Motorisation SOMMER			
Motorisation NICE			
Motorisation LIFTMASTER			
Sécurité Portillon (radio ou filaire)	3 ans*	3 ans*	/

\*(hors piles, accessoires et batteries)

- Toutes demandes concernant des pièces ou composants qui ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus devra faire l'objet d'une consultation auprès de notre service après vente ALUDOOR à l'adresse mail suivante : sav@aludoor.fr.
- En cas de vice caché, le Client Professionnel aura 1 mois après la livraison à partir de l'apparition de celui-ci pour engager son action éventuelle, passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

## Corrosion et tenue du revêtements:

- Nos panneaux sont fabriqués à partir de tôle d'acier laminé à froid, galvanisé à chaud et revêtu de peinture polyester, de peinture polyuréthane, de peinture PVC (plastisol) ou d'un film PVC (film plaxé). Ces différents produits nous sont livrés conformément aux normes EN 10169 ou EN 10327.

- Cela signifie qu'en dehors des restrictions géographiques (Bord de mer, Altitude > 900 m par rapport au niveau de la mer,...), Atmosphériques (milieu salin, chimique, fort indice UV...) ou circonstanciels (coups, nettoyage par solvants,...), nos panneaux sont garantis contre la corrosion et le décollement du revêtement suivant les catégories indiquées ci-dessous:

**Catégorie 1 :** Pour les panneaux Standard en Blanc (sans option de laquage) :

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **5 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **1 an**

**Catégorie 2 :** Pour les panneaux plaxé (exemple : plaxé 7016, Chêne Luxe, Chêne foncé, Carbon, Cuir, Alux, Oak light, Irish oak) :

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **5 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **2 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **1 an**

**Catégorie 3 :** Pour les panneaux en Chêne laqué (exemple : Chêne Luxe laqué, Chêne Foncé laqué)

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **5 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **1 an**

**Catégorie 4 :** Pour les panneaux laqués peinture DEEP MAT (exemple : 7016 DEEP MAT ,7039 DEEP MAT, 9005 DEEP MAT)

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **7 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **3 ans**

**Catégorie 5 :** Pour les panneaux avec option laquage Aludoor (Satiné ou Fine texture) (voir chapitre « Option Laquage sur panneaux isolants en acier »):

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **7 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **5 ans**

**Catégorie 6 :** Pour les panneaux en RAL 9007 standard (sans option de laquage) :

- Au-delà de 3000 m de la zone côtière (mer) ..... **5 ans**
- A moins de 3000 m de la zone côtière (mer)..... **non garantie**

## Délaminage :

Nous garantissons nos panneaux contre le délaminage (séparation des tôles de la mousse) pour une durée de **5 ans**, pour peu qu'ils ne soient pas exposés à des températures supérieures à **50°C**.

Film de protection :

Le film de protection recouvrant les deux faces des panneaux doit être ôté immédiatement après la pose de la porte, et ce au plus tard dans les 6 mois de la date de Livraison des panneaux. En dehors de ce délai, la peinture ou le film PVC (imitations bois) peuvent subir des dommages lors de l'enlèvement du film de protection.

## Déformation :

Pour les portes d'une largeur supérieure ou égale à **5000mm**, l'utilisation de renforts Oméga est recommandée sous peine de déformation des panneaux soumis à leur propre charge, à des vents importants ou à la chaleur (soleil) (exemple : si la porte est exposée en plein Sud, etc..).

Certaines couleurs, plus particulièrement les couleurs foncées sont déconseillées lorsque celle-ci sont exposées en plein Sud. Les couleurs foncées peuvent engendrer une déformation par effet bilâmes en cas d'une longue exposition au soleil. Cette flexion des panneaux peut également nuire au fonctionnement de la porte, voire l'endommager durablement. Les caractéristiques du chantier, en particulier l'exposition de la porte au soleil, sont, dans ce cas, des éléments majeurs de la décision que nous ne maîtrisons pas.

Pour les portes en manœuvre motorisée supérieure à environ **7 / 8 m<sup>2</sup>**, il est fortement conseillé d'y installer un raidisseur de panneau pour éviter l'arrachement de la platine fixé au panneau.

## Vieillessement de la Teinte :

Les conditions climatiques peuvent engendrer des variations de teinte avec le temps.

Nous garantissons la teinte d'origine pour une durée de **1 an** (pour les panneaux de la catégorie 1 à 4 et 6) . Aludoor propose également le produit d'entretien RAVIVCOLOR pour permettre de garder le plus longtemps possible la teinte d'origine.

## Etat de Surface :

Un panneau peut toujours présenter des défauts de surface (micro-rayures, légère ondulation, etc.), il est d'usage dans la profession de considérer que de tels défauts sont acceptables s'ils ne peuvent être perçus lorsqu'on regarde le panneau à une distance minimale de **1,5 mètres** à la perpendiculaire de celui-ci, ou d'un angle de **maximum 60 degrés**.

## Entretien :

### • **Panneaux en acier prélaqué ou laqué**

- Les panneaux peuvent être nettoyés au savon neutre et à l'eau à l'aide d'un chiffon doux non abrasif, puis rincés et séchés.
- Nettoyage à l'eau claire, attention éviter d'insister de frotter sur les panneaux car vous pouvez endommager le laquage de votre porte.

### • **Panneaux en acier plaxé**

- Les panneaux plaxés ne peuvent être nettoyés autrement qu'à l'eau claire ou contenant un savon neutre et doivent être rincés à l'eau froide puis complètement séchés. Evitez tout détergent oxydant (p.e. chlore) ou solvant organique (p.ex. acetone, methyl ethyl ketone, ethyl acetate, solvants chlorés ou aromatiques tels que Toluène ou Xylène). Lisez toujours la composition des détergents et n'utilisez aucun produit de composition inconnue.

- Certaines substances (vernis à ongles, encre, goudron, bitume) peuvent pénétrer la surface du film et causer des taches permanentes.

- L'exposition à divers produits chimiques, détergents, huiles, adhésifs, fumées, nettoyage par haute pression ou par vapeur, les conditions météo extrêmes, l'immersion prolongée dans l'eau, la pollution atmosphérique (en particulier la présence de dioxyde de soufre), de chaleur ou de sels, les dommages causés par les oiseaux ou l'urine animale, les environnements constamment aspergés d'eau (proches de la mer, de lacs ou périodiquement inondés), ceux sous fumée, poussière, poudre métallique, ciments, sulfate de calcium et agents chimiques, peuvent détériorer les revêtements Plaxé.

- Il est recommandé de nettoyer les panneaux tous les **3 mois** à l'eau claire (froide ou tiède), à l'aide d'un chiffon doux et propre, afin d'en ôter tout contaminant agressif.

- Protégez la porte contre les substances agressives et acides telles que les bases, les acides, le sel d'épandage, du ciment, de la chaux et tous autres produits abrasifs.

- Un Nettoyage régulier des panneaux isolants doit être effectué pour assurer la qualité et la durée de vie du produit.

- Il est même conseillé d'augmenter la fréquence de ces entretiens sur des sites proches de la zone côtière qui sont attaqués/exposés à l'air salin.

- Ce nettoyage sera nécessaire pour se débarrasser des substances/particules amenées par l'environnement extérieure et tendant à dégrader le produit (exemple : pollution, sel, éclaboussures, etc..)

Enfin, il est de la responsabilité du client d'ALUDOOR d'avertir le client final de ces conditions d'entretien et de fournir la preuve écrite de cet avertissement.

## Annexe 2 : GARANTIE option LAQUAGE sur panneaux isolants en acier

- Attention : cette garantie est purement basé sur l'option de laquage effectué par ALUDOOR, à l'exception des catégories n°1 à 4 et 6 suivant le Chapitre « Garantie des panneaux ».
- Le laquage des couleurs de la gamme RAL Satiné ou RAL Fine Texture (exemple : RAL1015 satiné,...) ou couleurs Autres (Noir 2100 Fine texture, Gris 2900 Fine texture,...) est réalisé en interne par ALUDOOR et est garanti (à compter de juin 2018) :

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) .....**10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer).....**7 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer).....**5 ans**

### **si et seulement si :**

- aucun produit abrasif n'a été utilisé sur la peinture (produits agressifs, scotch orange de bâtiment ou autres).
- des rayures n'ont pas endommagés la peinture et provoqués par la suite un décollement de celle-ci (exemple : coups, etc...).
- l'entretien a été réalisé régulièrement.

### **Entretien :**

- La surface laquée doit être maintenue libre et propre à l'aide de détergent neutre de type RAVIV'COLOR disponible dans notre catalogue.
- L'entretien doit être effectué tous les mois pour conserver la qualité d'origine du produit.
- Si les lavages ne pas effectués régulièrement, la garantie déchoit et Aludoor ne répondra pas de la perte de brillant éventuelle du produit, altération ou blanchiment de la couleur.
- Les conditions climatiques peuvent engendrer des légères variations de teinte avec le temps, au-delà de cette période de garantie, vous pouvez utiliser une peinture adaptée aux matériaux si vous souhaitez repeindre votre produit (contacter ALUDOOR ou un professionnelle dans ce domaine pour avoir plus d'informations).

### **Choix des Couleurs :**

- Certaines couleurs, plus particulièrement les couleurs foncées sont déconseillées lorsque celle-ci sont exposées en plein Sud. Les couleurs foncées peuvent engendrer une déformation des matériaux comme les panneaux ou profils en aluminium à rupture de pont thermique par effet bilames en cas d'une longue exposition au soleil, cette flexion peut également nuire au fonctionnement de la porte, voire l'endommager durablement. Les caractéristiques du chantier, en particulier l'exposition de la porte au soleil, sont, dans ce cas, des éléments majeurs de la décision que nous ne maîtrisons pas.

## Annexe 3 : GARANTIE Laquage sur Profils aluminium des Portes Battantes

- Le laquage des profils en aluminium pour les Portes Battantes est garanti **10 ans** suivant les tolérances et prescriptions du label QUALICOAT.

### **Exclusion de la Garantie :**

- Dégâts causés volontairement ou par faute grave (produits agressifs, coups, etc...)
- Dégâts causés par des circonstances anormales (exemple : catastrophes naturelles , etc...)
- Toute forme de dégradation causée par usure anormale, vieillissement, causes d'origines mécaniques, milieu agressif, etc...
- Dégâts causés suite au non entretien ou mauvais entretien chronique

### **Entretien :**

- La surface laquée doit être maintenue libre et propre à l'aide de détergent neutre de type RAVIV'COLOR disponible dans notre catalogue. L'entretien doit être effectué tous les mois pour conserver la qualité d'origine du produit. Si les lavages ne pas effectués régulièrement, la garantie déchoit et Aludoor ne répondra pas de la perte de brillant éventuelle du produit, altération ou blanchiment de la couleur.

## Annexe 4 : GARANTIE Hublots

1. Cadre Hublot en matière plastique et aluminium : Garantie **1 an**

2. Vitrage en matière plastique : Garantie **1 an**

### **Exclusion de la Garantie :**

- les détériorations pour cause de rayures.
- En fonction des circonstances de montage et de conditions atmosphériques, de la condensation peut apparaître provisoirement dans l'espace compris entre les vitres en matières plastique.

Il ne s'agit pas d'un défaut du produit, les vitrages en matières plastique ne permettent pas d'introduire un gaz neutre à l'intérieure, celui-ci n'étant pas comparable à un double vitrage en matière verre, il est naturel d'y voir par moment de la condensation. Cependant ces vitrages répondent parfaitement à la norme pour les parties vitrées sur porte de garage.

3. Vitrage en matière Verre : Garantie **10 ans**

(sur la diminution de visibilité par condensation ou par dépôt de poussières sur face internes du vitrage)

### **Exclusion de la Garantie :**

- Vitrage cassé ou fêlé

### **Entretien Vitrage en matière plastique et verre :**

- Nettoyage avec une éponge humidifiée ou un chiffon doux, utilisez beaucoup d'eau et si nécessaire un détergent, respectez les prescriptions du fabricant. Le détergent doit être compatible avec les résines acryliques ou avec le polycarbonate pour les vitrages en matière Verre.

N'utilisez pas de détergent à recurer, d'outil tranchant ou de détergent à base d'alcool pour vitrage !!! => Ils provoquent des fissures de contrainte et abîment le vitrage.

Concernant les automatismes, à usage individuel / résidentiel, une garantie de bon fonctionnement est assurée **suivant le chapitre « Durée de Garantie »** après la livraison avec une utilisation normale, c'est-à-dire maximum 5 cycles (ouverture /fermeture) par jour, à l'exception des clauses indiquées par le fabricant de la motorisation. (document joint avec la motorisation)

Concernant les automatismes, à usage industriel, une garantie de bon fonctionnement est assurée par ALUDOOR pour une période de **1 an** après la livraison, à l'exception des clauses indiquées par le fabricant de la motorisation. (document joint avec la motorisation)

### **Durée de la Garantie**

Nous garantissons, à partir de la date de facturation :

- 5 ans sur têtes d'opérateurs et unités de contrôle pour les marques LIFTMASTER, SOMMER et SOMFY
- 2 ans sur têtes d'opérateurs et unités de contrôle pour la marque APERTO
- 3 ans sur têtes d'opérateurs et unités de contrôle pour la marque NICE
- 1 an pour les opérateurs à usage industriel
- 1 an sur pièces détachées (exemple : télécommandes, digicode, etc...)

La garantie ne s'applique pas sur les consommables et pièces d'usure, par exemple : fusibles, accu, ampoules, système de freinage mécanique, piles, etc....

Un remplacement ou une réparation pendant la période de garantie n'implique pas une nouvelle période de garantie.

### **Conditions de Garantie**

La demande d'application de la Garantie est à faire par courrier en précisant la facture d'achat et le numéro de série du produit. La garantie exclue les dépenses occasionnées pour le démontage et la pose, les frais de vérification de pièces, les revendications sur une perte de bénéfice ou les demandes de dommages et intérêts.

Le matériel doit avoir été régulièrement entretenu, et la maintenance du support effectuée.

### **Prestations**

La Garantie ne s'applique exclusivement que pour des dégâts sur l'objet de la vente. La preuve doit être établie que le défaut est dû à un composant ou à un matériel défectueux, voir un vice de fabrication de la motorisation.

Pendant la période de Garantie, nous nous engageons à réparer gratuitement un produit ou des pièces défectueuses, ou le remplacer par un produit neuf, ou le rembourser.

Merci de prendre note que la Garantie du fabricant de la motorisation est réservée exclusivement sur l'utilisation privée du système. Nous entendons par utilisation privée un maximum de 5 cycles (OUVERTURE/FERMETURE) par jour.

La Garantie ne s'applique pas si les dégâts sont dus à :

- Mauvaise utilisation et non respect des données se trouvant sur les documentations techniques de la motorisation
- Force Majeure, par exemple : feu, eau, catastrophe naturelle, surtension, humidité, .....
- Destruction par négligence ou délibérée
- Abrasion/usure
- Défaut d'entretien, ou de maintenance
- Réparations par des personnes non qualifiées
- Utilisation de composants/pièces d'origine étrangère
- Enlèvement ou dégradation du numéro de production

Les pièces remplacées deviennent notre propriété.

## ENTRETIEN : Porte sectionnelle refoulement au Plafond

Les Garanties sont assujetties à l'obligation d'effectuer régulièrement un entretien préventif de **2 à 3 fois par an (environ tous les 3 mois)**.  
En bord de mer ou environnement agressif, il est nécessaire d'augmenter la fréquence d'entretien à **6 fois par an**.

Cet entretien consiste à :

- Nettoyer les panneaux suivant les consignes d'entretien mentionnées à l'annexe 1
- Graisser à l'aide d'un lubrifiant de type WD40 :
  - les rails de guidage
  - les axes et roulements des galets
  - les axes des charnières
- Graisser légèrement les caoutchoucs à l'aide de vaseline.
- Contrôler visuellement si les câbles de levage ne s'effilochent pas.
- Enlever la saleté et les déchets de la porte ou de ses environs.
- Graisser les ressorts à l'aide d'un lubrifiant au lithium.

Cet entretien permet également d'enlever les graisses usuelles (traces noires) qui se trouvent sur le produit.

En cas de nécessité ou d'anomalies constatées, veuillez contacter votre installateur professionnel afin d'assurer le contrôle globale et y apporter un entretien complémentaire à la porte notamment sur les points suivants :

- Vérification de la fixation de tous les éléments, de l'équilibre de la porte, l'usure des câbles de levage
- Graissage des ressorts
- Contrôler l'équilibrage et le fonctionnement manuel de la porte
- Vérifier si aucune des pièces ne sont pas endommagées ou usées
- Contrôler l'enroulement des câbles de levage dans les tambours

**La mise en place d'un contrat d'entretien auprès de votre installateur professionnel est fortement conseillée.**

## ENTRETIEN : Porte sectionnelle refoulement Latérale

Les Garanties sont assujetties à l'obligation d'effectuer régulièrement un entretien préventif de **2 à 3 fois par an (environ tous les 3 mois)**.

En bord de mer ou environnement agressif, il est nécessaire d'augmenter la fréquence d'entretien à **6 fois par an**.

Cet entretien consiste à :

- Nettoyer les panneaux suivant les consignes d'entretien mentionnées à l'annexe 1
- Graisser à l'aide d'un lubrifiant de type WD40 :
  - les rails de guidage
  - les axes et roulements des galets
  - les axes des charnières
- Graisser légèrement les caoutchoucs à l'aide de vaseline.
- Enlever la saleté et les déchets de la porte ou de ses environs (notamment au niveau du seuil bas de la porte).

Cet entretien permet également d'enlever les graisses usuelles (traces noires) qui se trouvent sur le produit.

En cas de nécessité ou d'anomalies constatées, veuillez contacter votre installateur professionnel afin d'assurer le contrôle globale et y apporter un entretien complémentaire à la porte.

**La mise en place d'un contrat d'entretien auprès de votre installateur professionnel est fortement conseillée.**

## ENTRETIEN : Porte Battante

Les Garanties sont assujetties à l'obligation d'effectuer régulièrement un entretien préventif de **2 à 3 fois par an (environ tous les 3 mois)**.

En bord de mer ou environnement agressif, il est nécessaire d'augmenter la fréquence d'entretien à **6 fois par an**.

Cet entretien consiste à :

- Nettoyer les surfaces à l'eau et au savon neutre puis rincer à l'eau claire
- Graisser légèrement les caoutchoucs à l'aide de vaseline.
- Enlever la saleté et les déchets de la porte.
- Nettoyer et lubrifier les éléments articulés comme la serrure, les paumelles, etc....

Cet entretien permet également d'enlever les graisses usuelles (traces noires) qui se trouvent sur le produit.

En cas de nécessité ou d'anomalies constatées, veuillez contacter votre installateur professionnel afin d'assurer le contrôle globale et y apporter un entretien complémentaire de la porte.

Ce carnet contient des références techniques et des indications sur l'installation, la maintenance, les réparations effectuées et les changements. Il doit pouvoir être transmis aux organismes agréés en cas d'inspection.

Client : \_\_\_\_\_  
(Nom, adresse et contact)

Description de la porte : \_\_\_\_\_  
(Modèle, type)

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_ Lieu: \_\_\_\_\_  
(Référence claires de la porte) (Adresse)

Panneaux : \_\_\_\_\_  
(Nombre, matériau, taille, poids)

Alimentation : \_\_\_\_\_ Type d'opération : \_\_\_\_\_  
(Tension en entrée) (Impulsion, automatique)

Installateur : \_\_\_\_\_ Date de l'installation : \_\_\_\_\_  
(Nom, adresse, téléphone)

## Liste des composants installé (unité d'entraînement, appareils de contrôle et de sécurité)

Les caractéristiques techniques et les performances des composants ci-dessous sont documentées dans les manuels d'installation correspondant et/ou sur l'étiquette du composant même.

Unité d'entraînement : \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

Opérateur : \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

Panneau électronique : \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

Cellules photoélectriques: \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

Dispositifs de sécurité : \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

Feu clignotant : \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

Télécommande par radio : \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

Appareil de contrôle : \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

Autres : \_\_\_\_\_  
(Type, numéro de série)

## Avertissement de risques résiduels et d'utilisation incorrecte prévisible

Informez avec des signaux fixés aux points à risque du produit et/ou avec des instructions écrites à donner et expliquer à l'utilisateur de la porte ou à toute personne responsable, les risques existants et les utilisations incorrectes prévisibles.

---

---

---

---

---

# SUIVI ENTRETIEN PRODUIT

Date	Description du travail (Installation, demarrer, changement, contrôle des composants de securité, réparations, adaptations)	Signature du technicien	Signature du client
observations :			
observations :			
observations :			
observations :			
observations :			
observations :			
observations :			
observations :			



**PORTES SECTIONNELLES - RESIDENTIELLES - INDUSTRIELLES**

**Votre Installateur**

**Nom et Prénom des Poseurs**

M \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_

**Date de pose: \_\_ / \_\_ / \_\_**

*Cachet entreprise :*

*Signature et nom du client Final :*